



Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPET),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPET et des CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2025 nommant le jury du concours externe du CAPET et du CAFEP-CAPET section Design et métiers d'art pour la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Ingrid BERGER
Personnel de direction

M. Gael Claude CHAPON
Professeur certifié

M. Raphaël MAESTRE
EC. R Professeur certifié

M. Nicolas TRAMONI
Personnel de direction

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie d' AIX-MARSEILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 avril 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU